
OBLIGATIONS DES CLUBS

La licence dans cette réglementation concernant l'arbitrage ou les arbitres correspond à la licence option Volley-Ball ou à la licence option Beach-Volley.

Extrait du RGSER

ARTICLE 6 : LES ARBITRES

[Classification des arbitres : jeune, départemental, ligue, fédéral, international ... se reporter à l'article 40 des RG de la FFVB]

1^{er} degré : Arbitre Jeune, Départemental, de Ligue

2^{ème} degré : Arbitre Fédéral et International

Les arbitres sont désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage (C.R.A.) ou par délégation, par les C.D.A.

A) a) Obligations des Clubs en championnats seniors

Championnats Régionaux : ... pour chaque équipe engagée, les clubs ont obligation de mettre à la disposition de la C.R.A., avant la date de clôture des engagements (date impérative), **un arbitre diplômé majeur** qui doit être obligatoirement licencié à la FFVB... (licence FFVB adhésion simple non valable).

A) c) ... Obligations des Clubs en championnats jeunes

Pour chaque équipe engagée en championnat Régional Jeunes, les clubs pourront proposer un arbitre stagiaire, qui s'engage à suivre les stages théorique et pratique mis en place par les C.D.A.

Marqueurs

Pour la saison en cours, le diplôme n'est pas obligatoire, mais il est quand même indispensable d'avoir des marqueurs diplômés en régional.

* * * * *